

Le renforcement du soutien aux aidants proches

Soucieux du bien-être des personnes les plus faibles de notre société, le député régional, Monsieur Philippe COURARD, a interpellé la Ministre Alda GREOLI à propos du **soutien public aux aidants proches**.

Il a rappelé que, au-delà de la prise en charge professionnelle, les proches et amis des personnes vulnérables jouent un rôle primordial dans l'accompagnement de ces personnes. Presque une personne sur dix assume ce travail quotidiennement. Ce sont majoritairement des femmes.

Il est fréquent que ces situations entraînent pour ces personnes des épuisements tant professionnels que psychologiques et sociaux.

Le député Monsieur Philippe COURARD a mentionné que le Gouvernement fédéral avait fixé un cadre législatif reconnaissant le statut d'aidant proche. En Région Wallonne, l'association Aidants Proches Wallonie a été créée. Cette association a comme mission la sensibilisation du grand public, la formation des professionnels et l'écoute et le relais via des permanences sociales et psychologiques.

En réponse au Député COURARD, la Ministre Alda GREOLI a insisté sur l'importance du soutien au domicile face à l'allongement de la vie et à la perte d'autonomie qui y est liée. Et qui dit maintien à domicile dit aussi nécessairement aide de l'entourage, ce qui n'est pas toujours aisé sur le long terme.

Afin de répondre à ces besoins d'aide, la Ministre a indiqué que les prestations d'aide octroyées dans le cadre de **l'assurance autonomie** pourront être étendues au bénéfice des aidants proches du bénéficiaire. L'objectif étant d'améliorer ou de faciliter l'aide apportée par l'aidant proche à la personne en perte d'autonomie ou de lui permettre de prendre un peu de repos à certains moments de la semaine, quand le besoin s'en fait sentir, en étant remplacé par un professionnel.

En outre, la Ministre a énoncé son objectif de pérenniser le soutien à l'ASBL Aidants proches Wallonie. Et enfin elle s'est dite partisane d'un cadre global pour l'ensemble des associations agissant dans le secteur de l'action sociale et de la santé.

Lien vers cette question parlementaire sur le site de la Wallonie :

https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=89508